

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dix-huitième session de la Conférence des Parties  
Colombo (Sri Lanka), 23 mai – 3 juin 2019

Propositions d'amendements des Annexes

Propositions d'amendements à l'Annexe I et à l'Annexe II

COMMENTAIRES DES INTERLOCUTEURS OFFICIELS

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. À la réception des deux cinquante-sept propositions selon l'Annexe 1 du document CoP18 Doc. 105.1, et conformément aux dispositions de l'Article XV, paragraphes 1 a), 2 b) et 3 c), de la Convention, le Secrétariat a consulté les organismes intergouvernementaux compétents pour les espèces marines au sujet des amendements proposés pour les espèces marines. Ces organismes sont : Programme de la Baie du Bengale; la Commission pour la conservation des ressources marines vivantes de l'Antarctique (CCAMLR); la Commission pour la conservation du thon rouge du Sud (CCSBT); la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS); le Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est (CECAF); la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS); le Mécanisme régional de gestion des pêches des Caraïbes (CRFM); l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); le Comité des pêches du Golfe de Guinée Central-Ouest (FCWC); Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM); la Commission interaméricaine pour le thon tropical (IATTC); La Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA); le Conseil international pour l'Exploration de la Mer (CIEM); la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI); l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO); l'Organisation des sciences de la mer pour le Pacifique Nord (PICES), la Commission sur les Mammifères Marins de l'Atlantique Nord (NAMMCO); l'Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord (OSCAN); la Commission des pêches de l'Atlantique du Nord-Est (CPANE); la Commission des poissons anadromes du Pacifique Nord (CPAPN); la Commission des pêches du Nord Pacifique (NPFC); l'Organisation des pêches et de l'aquaculture d'Amérique centrale (OSPESCA); le Secrétariat de la Convention de Ramsar; le Centre de Développement de la Pêche en Asie du Sud (SEAFDEC); l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Sud-Est (OPASE); l'Accord sur les pêches dans le sud de l'Océan indien (SIOFA); la Communauté du Pacifique (CPS); l'Organisation régionale de gestion de la pêche du Pacifique Sud (SPRFMO); et la Commission des pêches du Pacifique Centre-Ouest (WCPFC); et, Commission Des Pêches Pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO).
3. Conformément aux dispositions de la résolution Conf. 10.13 (Rev. CoP15), *Application de la Convention aux essences forestières*, paragraphe b) de la partie intitulée *Concernant les organisations internationales*, le Secrétariat a sollicité l'opinion de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), de la FAO et de l'Union Internationale pour la conservation de la nature (UICN) sur la proposition d'amendement qui concerne les essences forestières.
4. Les recommandations du Secrétariat sur les amendements proposés pour les espèces marines et pour les espèces produisant du bois prennent pleinement en compte les commentaires reçus suite aux consultations mentionnées ci-dessus.
5. Le texte in extenso des commentaires envoyés par les organisations intergouvernementales en réponse à la demande de commentaires du Secrétariat figurent, dans la langue dans laquelle ils ont été soumis, en annexe au présent document.

Annexe 1 – Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

- Annexe 2 – la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)
- Annexe 3 – la Commission pour la conservation des ressources marines vivantes de l'Antarctique (CCAMLR)
- Annexe 4 – la Commission interaméricaine pour le thon tropical (IATTC)
- Annexe 5 – Conseil international pour l'Exploration de la Mer (CIEM)
- Annexe 6 – Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI)
- Annexe 7 – l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT)
- Annexe 8 – Union Internationale pour la conservation de la nature (UICN)
- Annexe 9 – Commission sur les Mammifères Marins de l'Atlantique Nord (NAMMCO)
- Annexe 10 – Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord (OSCAN)
- Annexe 11 – Commission des pêches de l'Atlantique du Nord-Est (CPANE)
- Annexe 12 – Commission des poissons anadromes du Pacifique Nord (CPAPN)
- Annexe 13 – Commission des pêches du Nord Pacifique (NPFC)
- Annexe 14 – Organisation régionale de gestion de la pêche du Pacifique Sud (SPRFMO)